

Un Grand Site, c'est quoi ?

Les Grands Sites ont en commun 3 caractéristiques :

- > ils sont classés au titre de la loi de 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque",
- > ce sont des paysages emblématiques de la France qui attirent un très large public,
- > leurs gestionnaires sont engagés dans des démarches de tourisme durable et responsable.



Un Grand Site, c'est un paysage exceptionnel, qui s'inscrit dans notre imaginaire collectif, où souffle à nouveau "l'esprit des lieux".

...Et une Opération Grand Site ?

C'est une politique nationale proposée par l'Etat. Elle a pour objectif d'aider les collectivités à protéger, restaurer et gérer un Grand Site. Dans ce cadre, un projet concerté est élaboré. Lorsqu'il est abouti, il reçoit une validation officielle, le label Grand Site de France®.

A Navacelles, l'Opération Grand Site (OGS) est portée par le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles. En février 2012, le programme d'actions de la deuxième phase de l'OGS a été validé par le Ministère de l'Ecologie. Le Grand Site entre maintenant dans une phase de mise en œuvre opérationnelle. (voir ci-dessous)

Le Grand Site de Navacelles, c'est :

- > 46 163 ha,
- > 12 communes dans leur totalité, 7 partiellement,
- > 2 intercommunalités (Lodévois et Larzac, Pays Viganais), 2 conseils généraux (du Gard et de l'Hérault),
- > 1 274 ha de site classé, 1 309 ha de site inscrit,
- > 6 sites Natura 2000,
- > une partie intégrante des 302 319 ha du Bien « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial,
- > 250 000 visiteurs par an.

5 OBJECTIFS CLEFS DU PROJET DE L'OGS :

- Préserver le cœur du Grand Site
- Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux
- Protéger, restaurer et gérer la qualité du site
- Transmettre et révéler l'esprit des lieux
- Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les habitants

Sites labellisés Grand Site de France

- > Aven d'Ornac
- > Baie de Somme
- > Bibracte-Mont Beuvray
- > Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez
- > Marais Poitevin
- > Massif de Canigó
- > Pointe du Raz
- > Pont du Gard
- > Puy de Dôme
- > Puy Mary, Volcan du Cantal
- > Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault
- > Montagne Sainte-Victoire

Sites engagés dans une démarche de labellisation

- > Abbaye de Beauport
- > Alésia
- > Anse de Paulilles
- > Baie du Mont-Saint-Michel
- > Camargue gardoise
- > Caps d'Erquy-Fréhel
- > Cirque de Navacelles
- > Cirque de Sixt Fer à Cheval
- > Cité de Carcassonne
- > Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées
- > Dune du Pilat
- > Gorges de l'Ardèche
- > Gorges du Gardon
- > Gorges du Tarn et de la Jonte
- > Gorges du Verdon
- > Iles Sanguinaires, Pointe de la Parata
- > Marais et Place Forte de Brouage
- > Massif dunaire de Gâvres-Quiberon
- > Mont Ventoux
- > Pointe des Châteaux
- > Rocamadour
- > Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson
- > Vallée de la Clarée et Vallée Étroite
- > Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze

Contact Grand Site du Cirque de Navacelles

> Caroline SALAÛN

Animatrice du Grand Site de Navacelles
3, avenue du Sergent Triaire - 30 120 Le Vigan
Tél. : 04 99 54 27 03 / Fax : 04 99 54 27 35
grandsitenavacelles@orange.fr
www.cirquenavacelles.fr (mis en ligne en 2013)



Opération Grand Site

Cirque de Navacelles



ANATOME / © CCL&L / janvier 2013



Une chance
pour notre territoire !

«Le Cirque de Navacelles est plus qu'une curiosité géologique mondialement connue. C'est le fruit d'une alchimie entre la nature et l'homme qui l'a apprivoisée et l'habite encore aujourd'hui, au bord de la Vis et sur les Causses.»

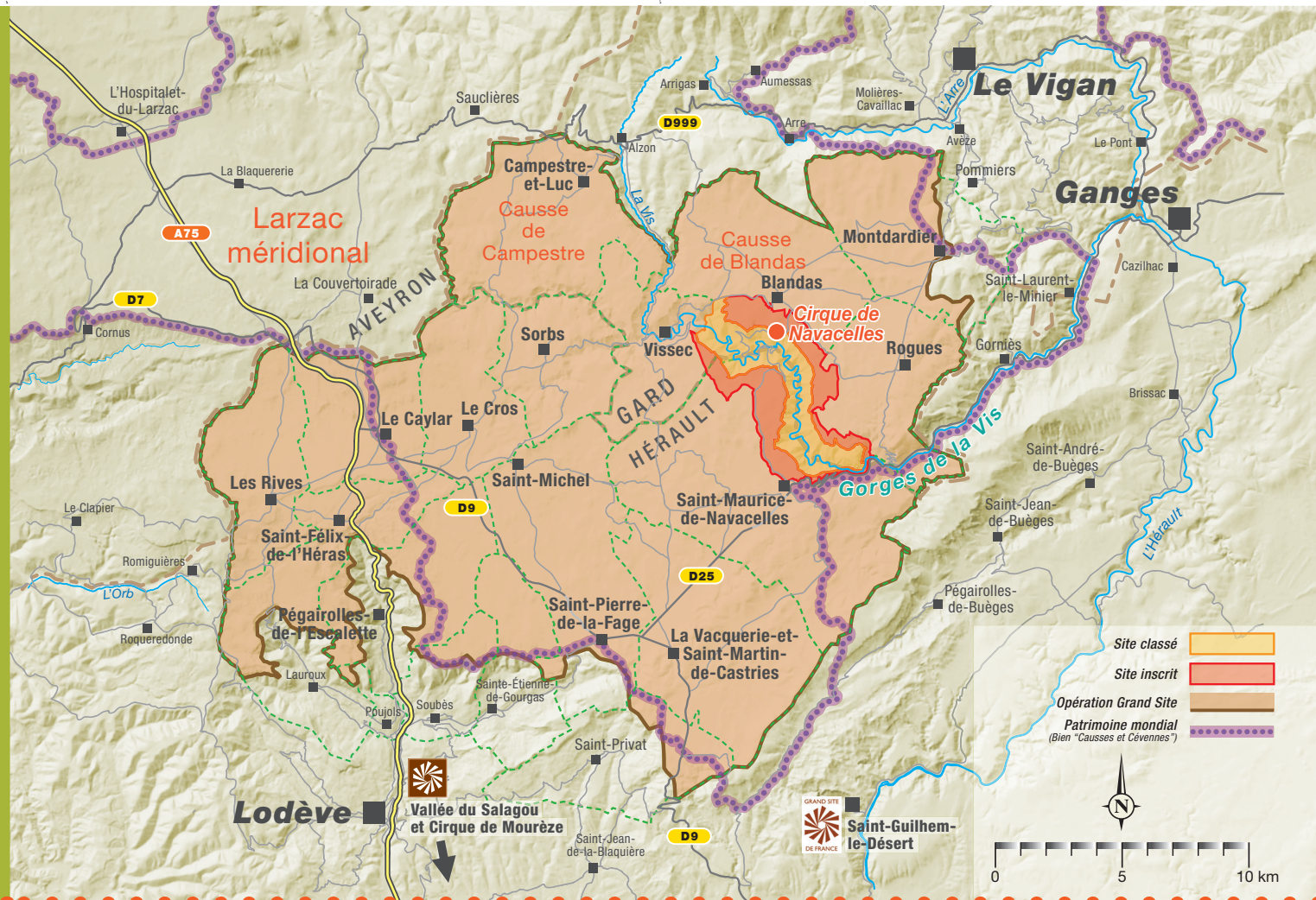
La renommée ne va pas sans inconvénients. Nous recevons chaque année plus de 250 000 visiteurs. Au vu de la configuration du site, cette forte fréquentation peut, en haute saison, générer des contraintes pour le paysage et les conditions de vie des habitants.

En même temps, pour peu que nous ayons les moyens d'en réguler les flux et de les retenir un peu plus longtemps sur place, ils constituent une source de développement économique importante, à notre échelle.

Nous voulons combiner les avantages de la fréquentation touristique «éclairée» et la protection de notre cadre et mode de vie. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche qui vise à obtenir la labellisation Grand Site de France. Cette démarche nous conduit à mettre en place des actions en faveur du développement durable et elle en facilite le financement. La labellisation consacrera notre réussite pour la préservation d'un site où souffle l'esprit des lieux.»

Laurent Pons

Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles



1941-1943:

1^{er} Classement du Cirque de Navacelles.

1983:

Extension du classement de Navacelles à l'ensemble des Gorges de la Vis (entre Madières et les Moulins de la Foux).

1991:

Protection des abords du Cirque par l'inscription des rebords des Causses.

1990 -2000:

1^{re} phase de l'Opération Grand Site (OGS) avec le dallage des ruelles, réhabilitation du bâti, de la Baume Auriol, des Moulins de la Foux...

1995:

Création de l'association intercommunale pour la préservation et la mise en valeur du Grand Site de Navacelles et de sa région. Elle suit la mise en œuvre des opérations : construction de tables d'interprétation, organisation d'expositions temporaires, restauration de la calade du pont, restauration et entretien des lavognes communales.

2000-2006:

Elaboration des documents d'objectif Natura 2000 sur les Causses du Larzac méridional, de Blandas et de Campestre.

2007:

Création du Syndicat Mixte. Préparation de la 2^e phase de l'OGS avec un nouveau périmètre.

28 juin 2011:

Inscription au patrimoine mondial des Causses et Cévennes au titre des paysages évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen. Les Causses du Grand Site sont inclus dans le périmètre cœur.

23 février 2012:

Validation en commission supérieure des sites du programme d'action de la 2^e phase de l'OGS du Cirque de Navacelles par le Ministre de l'Ecologie.

2008-2014:

Aménagement de la Baume Auriol ou encore du Belvédère de Blandas comme Relais Grand Site. Mise en œuvre du programme d'action : plan de circulation et de stationnement; charte architecturale et paysagère; schéma des activités de pleine nature; valorisation des patrimoines...

Prochainement:

Candidature au label Grand Site de France.

1940

1980

1990

1995

2000

2005

2010

2015